

**LE DEUXIÈME REGARD**

**CHARTRE POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES  
DANS LE SECTEUR DU CINÉMA**

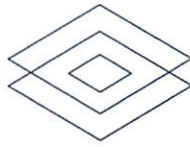
**PRÉAMBULE**

L'égalité des femmes et des hommes est un droit fondamental pour toutes et tous, et constitue une valeur capitale pour la démocratie. Afin d'être pleinement accompli, ce droit ne doit pas être seulement reconnu légalement mais il doit être effectivement exercé.

Le cinéma est un art populaire. Sa force de frappe sur l'imaginaire collectif est très forte. Il fait la promotion d'une certaine vision du monde, son impact et ses retombées sont immenses. Il est donc essentiel que les femmes participent à son influence, et que la parité progresse afin d'avancer vers une réelle démocratie du secteur.

**LE DEUXIÈME REGARD** est une association regroupant des femmes et des hommes issus des différentes sphères de la Création et de l'Industrie cinématographique. Elle a pour objectif de sensibiliser les multiples intervenants du secteur à la place des femmes dans le cinéma, et de favoriser la mise en œuvre d'avancées concrètes dans ce domaine.

Dans cette perspective et avec le soutien du **MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION** et du **MINISTÈRE DES DROITS DES FEMMES**, l'association **LE DEUXIÈME REGARD** a élaboré une **CHARTRE POUR L'ÉGALITÉ** dont l'objectif est de viser à un plus grand rayonnement des femmes dans le secteur du cinéma.



## ENJEUX

Les signataires de la Charte s'engagent à :

- 1) Sexuer leurs outils statistiques afin de mieux cerner les problématiques en présence et de participer à une réflexion commune sur la place des femmes dans le cinéma ;
- 2) Favoriser la représentation proportionnelle des femmes et des hommes dans leurs instances de décision ;
- 3) Stimuler la création cinématographique en encourageant les projets qui subvertissent les représentations traditionnelles des femmes et des hommes ;
- 4) Sensibiliser leurs équipes aux questions de parité en luttant notamment contre les stéréotypes ;
- 5) Appliquer l'égalité salariale, et notamment - pour les entreprises concernées - le Décret n° 2012-1408 du 18 décembre 2012 (relatif à la mise en œuvre des obligations des entreprises pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes).

## PORTÉE

**LE DEUXIÈME REGARD** se propose donc comme un moyen de faire évoluer la situation de manière concrète dans un secteur donné, afin de favoriser l'égalité d'accès à la création et la richesse de l'expression artistique dans une perspective universaliste.

A travers la signature de cette charte, les signataires encouragent l'action de l'association, afin que les femmes soient plus présentes dans l'histoire à venir du cinéma.

Paris, le 10 octobre 2013

**Véronique CAYLA**  
Présidente d'Arte France,  
Marraine de l'association  
Le Deuxième Regard

**Frédérique BREDIN**  
Présidente du Centre National  
du Cinéma et de l'image animée

En présence de :

**Aurélié FILIPPETTI**  
Ministre de la Culture et de la Communication

**Najat VALLAUD-BELKACEM**  
Ministre des Droits des femmes,  
Porte-parole du Gouvernement

**Bérénice VINCENT**  
Présidente de l'association Le Deuxième Regard